



1107600302

DATE DEPOT : 2011-08-08

NUMERO DE DEPOT : 2011R076385

N° GESTION : 1975B02341

N° SIREN : 302316674

DENOMINATION : CABINET DAUGE ET ASSOCIES

ADRESSE : 22 AVE DE LA GRANDE ARMEE 75017 PARIS

DATE D'ACTE : 2011/05/04

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : DEMISSION DU PRESIDENT DU C.A ET DE DIRECTEUR GENERAL
CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL

CABINET DAUGE & ASSOCIES

Société Anonyme au capital de 372.610 €

22 avenue de la Grande Armée
75017 PARIS

302 316 674 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 04 MAI 2011

Le 04 mai 2011 à 19 heures,

Les administrateurs de la Société CABINET DAUGE & ASSOCIES se sont réunis en Conseil d'Administration au 41 avenue de Friedland à PARIS (75008), sur convocation écrite du Président, Monsieur Philippe TISSIER-CHAUVEAU.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Philippe TISSIER-CHAUVEAU;
Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Christian LAPLANE ;
Administrateur, Directeur Général Délégué
- Monsieur Pascal GILLETTE ;
Administrateur, Directeur Général Délégué,
- Monsieur Jean-Pierre GUENARD ;
Administrateur.

Plus de la moitié des administrateurs en exercice sont présents, et le Conseil peut donc délibérer régulièrement.

Monsieur Lucien ZOUARY, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué n'assiste pas à la réunion.

La séance est présidée par Monsieur Philippe TISSIER-CHAUVEAU en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Pascal GILLETTE assume les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle l'ordre du jour.

- Le maintien ou le changement du président ;
- L'agrément de nouveaux associés ;
- L'autorisation d'une opération de croissance externe ;
- L'adhésion à l'association technique ATH ;
- La dénonciation du bail du 22, avenue de la Grande Armée et de la sous location du 41, avenue de Friedland ;
- La recherche de nouveaux locaux ;
- Questions diverses.

16 .

1° - Approbation du précédent procès verbal

Il est donné lecture du procès verbal du conseil d'administration qui s'est tenu à 18 heures, lequel est approuvé à l'unanimité.

2° - Démission du Président et Nomination d'un nouveau Président

Monsieur Philippe TISSIER-CHAUVEAU présente sa démission de ses seules fonctions de Président Directeur Général de la Société, et ce à effet du 1^{er} juin 2011.

Il précise que cette démission entraîne la fin des fonctions des deux directeurs généraux actuels, Monsieur Pascal GILLETTE et Monsieur Christian LAPLANE.

Les administrateurs les remercient de leur dévouement aux affaires sociales.

Puis il est procédé à la désignation d'un nouveau Président Directeur Général.

Après échange de vue, les administrateurs proposent de nommer Monsieur Pascal GILLETTE aux fonctions de Président Directeur Général, et ce pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur.

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, après exposé de son Président, prend acte de la démission de Monsieur Philippe TISSIER-CHAUVEAU de ses fonctions de Président Directeur Général, et ce, à effet du 1^{er} juin 2011.

Le Conseil d'Administration prend acte également de la fin des mandats de Directeurs Généraux de Messieurs Pascal GILLETTE et Christian LAPLANE à effet du 1^{er} juin 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Pascal GILLETTE à compter du 1^{er} juin 2011, et ce pour la durée restant à courir de son mandat d'Administrateur.

Sous réserve des pouvoirs dévolus par la loi aux assemblées d'actionnaires, ainsi qu'au conseil d'administration, et dans les limites de l'objet social, le Président du Conseil assurera, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société, qu'il représente dans ses rapports avec les tiers.

Il est investi de tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi, pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans les limites de l'objet social.

Le Conseil d'Administration prend acte de ce que Monsieur Pascal GILLETTE ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président Directeur Général.

Tous les frais de déplacement et de représentation inhérents à ses fonctions seront remboursés sur présentation de justificatifs.

Le Conseil d'Administration rappelle que Monsieur Pascal GILLETTE conserve le bénéfice de son contrat de travail et de sa rémunération au titre de ses fonctions techniques distinctes de ses fonctions de Président Directeur Général.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Monsieur Pascal GILLETTE remercie les Administrateurs de la confiance qu'ils lui accordent et déclare accepter les fonctions de Président Directeur Général de la société et que rien ne s'y oppose, n'étant frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction de gérer.

Monsieur Pascal GILLETTE prend aussitôt la présidence de la séance.

PG .

3° - Direction Générale

Monsieur Pascal GILLETTE propose la nomination de Monsieur Jean-Pierre GUENARD en qualité de Directeur Général Délégué.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président, nomme Monsieur Jean-Pierre GUENARD, en qualité de Directeur Général Délégué, et ce, à compter du 1^{er} juin 2011.

Cette nomination est effectuée pour la durée restant à courir du mandat du Président Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions du Président Directeur Général, les fonctions et attributions du Directeur Général Délégué, seront maintenues jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Le Conseil d'Administration prend acte de ce que Monsieur Jean-Pierre GUENARD ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Tous les frais de déplacement et de représentation inhérents à ses fonctions seront remboursés sur présentation de justificatifs.

Le Conseil d'Administration rappelle que Monsieur Jean-Pierre GUENARD conserve le bénéfice de son contrat de travail et de sa rémunération au titre de ses fonctions techniques distinctes de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

MISE AUX VOIX CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Monsieur Jean-Pierre GUENARD déclare, après avoir remercié le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.
(...)

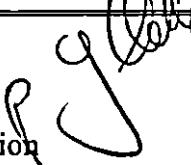
HUITIEME RESOLUTION

Le Conseil confère tous pouvoirs et autorisations nécessaires au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité légale.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par le Président et tous les Administrateurs présents.

Certifié conforme Monsieur Pascal GILLETTE Président du Conseil d'Administration	
--	---